

NOVEMBRE 2019

RC-POS (19_POS_108)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Sylvie Podio et consorts - Stop au harcèlement scolaire

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 14 mai 2019, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Taraneh Aminian, Josephine Byrne Garelli, Circé Fuchs, Sylvie Podio et Graziella Schaller ainsi que de Messieurs les Députés Stéphane Balet, Nicolas Croci Torti et Maurice Mischler. Monsieur le Député Philippe Jobin a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Ont également participé à cette séance, Madame Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC); Madame Monique Archambault, Cheffe du Service de santé scolaire à l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS); Monsieur Basile Perret, Chef de projet « Harcèlement et violence entre élèves : prévention en milieu scolaire » à l'Unité PSPS; Madame Suzanne Peters, Chargée de missions stratégiques à la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP); Madame Véronique Weimer, Responsable d'unité à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Monsieur Florian Ducommun a assuré la rédaction des notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DU POSTULANT

La postulante rappelle que la question du harcèlement touche un certain nombre d'élèves et mentionne l'existence d'un programme au niveau cantonal dénommé *Pikas*, à savoir la méthode de la préoccupation partagée (MPP). Cette dernière cible les personnes victimes ou les harceleurs une fois que la situation a été décelée, alors que le programme *KiVa* s'axe principalement sur l'aspect de groupe et sur la prévention du harcèlement¹; l'idée principale étant que si une personne peut harceler, le groupe est finalement aussi partie prenante.

Le présent postulat demande ainsi au Conseil d'Etat d'étudier et d'analyser cette approche afin d'envisager son éventuelle mise en place dans les écoles vaudoises.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Madame la Conseillère d'Etat Amarelle note que la question du harcèlement constitue une problématique clé tant pour le Département que pour le Conseil d'Etat étant donné que le Programme de législature 2017-2022 contient plusieurs éléments y relatif. En outre, un délégué au climat scolaire débutera ses activités au sein du Secrétariat général du DFJC le 1^{er} septembre 2019 afin d'assurer la coordination ainsi que la pertinence du dispositif cantonal vaudois contre le harcèlement.

La volonté du Département est d'agir de manière pertinente et proportionnée avec le but d'augmenter la réactivité, de diminuer les divergences d'appréciation ainsi que de posture, de prendre des décisions adaptées aux situations et surtout de mettre en place un dispositif éducatif, clair, explicite et communiqué dans chaque établissement.

¹ Site web du programme *KiVa*

Il s'agit d'une approche basée à la fois sur l'établissement, lequel peut poser un cadre et repérer les situations à risques et gérer les cas tout en mettant en œuvre avec flexibilité le dispositif cantonal, alors que le canton assure quant à lui le cadre général, la formation, les outils et des appuis.

En qualité de Chef de projet sur cette thématique depuis plus de 4 ans, Monsieur Perret se livre à la présentation d'un document à l'attention des membres de la commission, et apporte en conséquence les éléments suivants :

- Plan d'action lancé en 2015 et composé de 13 mesures avec 3 axes principaux :
 - Poursuivre et développer la prévention au sein des écoles vaudoises.
 - Accroître le soutien aux écoles pour le suivi et la prise en charge d'élèves en situations difficiles liées à la violence et au harcèlement en milieu scolaire.
 - Renforcer la coordination au sein du DFJC et avec d'autres acteurs institutionnels.
- ➤ Dès 2018, forte accentuation de ce plan sur la problématique du harcèlement entre élèves, à savoir des actions de prévention dites « universelles ». Par ailleurs, il est précisé que le dispositif éducatif dont il est question est la MPP², celui-ci permettant ainsi de minimiser les risques de stigmatisations supplémentaires. Ce dispositif est en place dans près de 80% des établissements vaudois, ce qui a conduit à une hausse de l'expertise relative à la prise en charge des situations.

De plus, les professionnel-le-s doivent être sensibilisé-e-s au harcèlement entre élèves, chacun-e d'entre eux/elles ayant un rôle important pour contenir les situations tout en sachant à qui faire appel dans leur établissement en vue d'obtenir un appui pour gérer au mieux lesdites situations.

Enfin, il est nécessaire que les élèves et les parents soient informés des mesures mises en place au sein des écoles vaudoises.

- Par conséquent, depuis septembre 2015 :
 - Plus de 1'000 projets PSPS liés au climat scolaire et à la lutte contre le harcèlement.
 - Plus de 7'000 professionnel-le-s des établissements scolaires sensibilisé-e-s.
 - 80% des établissements de la DGEO, plus de 1'500 professionnel-le-s formé-e-s à la MPP. Il n'est pas ici question d'imposer le suivi de cette formation étant donné que l'administration est convaincue qu'il convient de travailler avec des personnes pour qui cette démarche fait sens. Il est également souligné que le canton de Vaud est devenu un pôle de compétence sur la thématique du harcèlement.
 - Le dispositif est encore en cours de déploiement, période de suivis.
 - L'offre de formation va être élargie, en collaboration avec la Haute école de travail social et de la santé (EESP) et différentes Hautes écoles pédagogiques (HEP).

Madame la Conseillère d'Etat Amarelle ajoute qu'aux actions universelles viennent se coupler les actions ciblées. A cet égard, le Département a estimé qu'il était nécessaire de disposer d'un délégué au climat scolaire afin de suivre certaines situations ponctuelles qui peuvent se révéler problématiques. Cette personne collaborera ainsi étroitement avec l'UPSPS, alliant formation des acteurs et soutien des écoles dans l'évaluation de la qualité du climat de leur établissement. Elle pilotera également la mise en place coordonnée des mesures avec les différents acteurs et actrices de l'école, de la santé, et parfois de la police³.

4. DISCUSSION GENERALE

Un membre de la commission souligne qu'il est important d'étudier de quelle manière les actions universelles sont menées sur la vie de groupe et comment intervenir dans les situations problématiques. C'est pourquoi ce postulat demande au Conseil d'Etat d'intégrer une réflexion sur le programme KiVa, étant donné que celui-ci se fonderait parfaitement dans le $Concept\ 360^{\circ4}$. Une autre question se pose lors de la discussion, à savoir pourquoi le programme KiVa n'a pas été retenu par le Département ?

² « Découvrir la méthode de la préoccupation partagée », site web de la plateforme francophone

³ « <u>La protection du climat scolaire renforcée</u> », site web du DFJC

⁴ « Un "Concept 360" pour répondre aux besoins de tous les élèves », site web de l'Etat de Vaud

Madame la Conseillère d'Etat Amarelle rappelle que, depuis le lancement en 2015 du plan d'action, plus de 7'000 professionnel-le-s des établissements scolaires ont été sensibilisé-e-s et que 440 projets de prévention liés au climat scolaire ont été déployés. Désormais, l'administration souhaite terminer le déploiement et la consolidation de ce programme : mettre en place le dispositif *KiVa* n'aurait donc pas de sens en l'état.

A la question d'un membre de la commission souhaitant savoir quels sont les déclencheurs des harcèlements, Monsieur Perret indique que le phénomène du « bouc émissaire », entre autres théorisé par l'anthropologue René Girard dans les années 1980, existe dans de nombreux récits fondateurs des sociétés humaines et dénote ainsi des agissements profondément humains, tels que la comparaison avec l'autre ou encore le besoin de reconnaissance.

En outre, il est précisé que le Département effectue un monitorage au début des actions de prévention montrant qu'entre 5% et 10% d'élèves se disent victimes de harcèlements en milieu scolaire. Dans le canton de Vaud, la priorité est d'élever l'expertise pour ce qui est de l'intervention afin de pouvoir résoudre ces situations, étant donné que même la meilleure prévention ne préviendra pas tous les cas de harcèlement.

Le programme *KiVa* a effectivement été évalué par l'administration. Toutefois, celui-ci a été conçu pour la Finlande et une logique de traduction afférente à la réalité vaudoise doit donc être effectuée. De plus, il convient d'être conscient que ce programme est vendu en kit : les écoles ne peuvent donc pas choisir le type d'actions qu'elles souhaitent mettre en place. Le Département aspire plutôt à laisser le choix aux établissements afin qu'ils se situent dans une logique d'appropriation et tendent ainsi vers une meilleure efficacité. S'agissant de l'aspect financier, il est précisé que le programme *KiVa* correspond à un coût très élevé par rapport à ce qui a été mis en place par l'administration.

Enfin, il est souligné que les programmes *KiVa* et *Pikas* utilisent tous deux des approches dites nonblâmantes en vue d'éviter les risques de stigmatisations supplémentaires tout en se questionnant sur les aspects d'intention de nuire. De plus, le canton de Vaud met en avant le fait que ce sont les membres de la communauté éducative qui doivent rendre compte de situations préoccupantes afin d'éviter au maximum les phénomènes de « balances » (dénonciateurs).

Après discussion sur le programme *KiVa* et la prise en compte des réponses de l'Administration cantonale, il est soulevé l'importance d'avoir un retour pour toute politique publique. Ce postulat constitue ainsi une opportunité de démontrer publiquement les résultats des mesures prises par l'administration.

Compte tenu de ce qui précède, les commissaires décident de prendre partiellement en considération ce postulat avec les modifications suivantes :

« Par le présent postulat, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat <u>de faire un recensement du dispositif cantonal mis en place dans le canton de Vaud en comparaison du programme KiVa, d'ici à la fin de la législature, d'envisager la mise en place du programme KIVA dans les écoles vaudoises afin de renforcer une école qui permette à toutes et tous d'apprendre et de grandir dans un environnement respectueux de leur intégrité physique et psychique. »</u>

VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat par 8 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Echichens, le 18 novembre 2019

Le rapporteur : (Signé) Philippe Jobin